



MOSELLE FIBRE

Objet : Budget Primitif 2023 du budget annexe Médiation Numérique

COMITE SYNDICAL DU 24 JANVIER 2023 DELIBERATION N° CSD 2023-250

Le 24 janvier 2023, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre TACCONI.

Etaient présents (titulaires et suppléants avec droit de vote) : M. Francis BECK, M. Franck KLEIN, M. Pierre KOWALCZYK, M. Etienne LAURENT, M. Frédéric LEVEE, Mme Ginette MAGRAS, M. Norbert MARCK, M. Jean MARINI, M. Alphonse MASSON, M. Zénon MIZIULA, M. Michel RAMBOUR, M. Jean-Marc REMY, M. Patrick RISSER, M. Bernard TREUVELOT, M. Thierry UJMA, M. Serge WOLLJUNG, M. Pierre ZENNER.

Etaient présents (suppléants) : M. Roland CHLOUP, Mme Brigitte TORLOTING.

Etaient Absents/Excusés : M. Jean-Bernard BARTHEL, M. Denis BAUR, Mme Christelle BOFFIN, Mme Estelle BOHR, M. Mme Sylvie BOUSCHBACHER, Pascal BUCHHEIT, Mme Danielle CALCARI-JEAN, M. Arnel CHABANE, M. Jérôme END, Mme Viviane FATTORELLI, M. Guy GUILLOUET, M. Alex GUTSCHMIDT, Mme Christine HERZOG, M. Jean-Luc HUBER, M. Nicolas KARMANN, M. Roland KLEIN, M. Dominique LEROND, M. Thierry MICHEL, M. Michel PAQUET, Mme Sophie PASTOR, M. Patrick PIERRE, M. Alain PIERROT, M. Frédéric POKRANDT, Mme Alexandra REBSTOCK, Mme Myriam RESLINGER, M. Michel ROUCHON, M. Jean-Luc SACCANI, Mme Véronique SCHMIT, M. Philippe SCHOTT, M. Olivier SEGURA, M. Bernard SIMON, Mme Marielle SPENLE, M. Pierrick SPIZACK, M. David SUCK, Mme Magaly TONIN, M. Patrick WEITEN, M. Romuald YAHAOUI, M. Bernard ZENNER.

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Comité Syndical. Monsieur M. Patrick RISSER, a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5721-2-1 ;

VU le rapport n° CSR 2022-250 présenté au Comité Syndical de MOSELLE FIBRE du 24 janvier 2023.

CONSIDERANT les éléments ci-dessous :

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'est tenu lors du Comité Syndical du 12 décembre 2022. Il a été l'occasion de faire le point sur la situation financière de la structure et a permis de fixer les orientations qui sont inscrites dans le présent Budget Primitif (BP).

L'objectif de la présentation du Budget Primitif 2023 est de concrétiser ces orientations financières au travers de la mise au point du budget annexe médiation numérique.

La politique de médiation numérique mise en œuvre par MOSELLE FIBRE reposait sur deux piliers : le recrutement de 5 conseillers numériques pour accompagner le grand public sur les démarches en ligne et former les aidants numériques d'une part et le déploiement du dispositif Pass numériques pour former 30 000 personnes éloignées du numérique d'autre part.

L'action des conseillers numériques rencontre un grand succès. Depuis le lancement des ateliers numériques, début avril 2022 : 1 836 participations ont été enregistrées (766 au 1^{er} cycle, 1 070 au 2^{ème} cycle).

A l'échelle de plusieurs intercommunalités, le taux de remplissage des ateliers a dépassé les 80 %. De nombreux ateliers, en particulier sur les démarches en ligne et la sécurité sur Internet ont été très vite complets.

La satisfaction des participants est également notable : 95 % des personnes reçues se sont dit très satisfaites du contenu des ateliers et sont reparties plus à l'aise et plus rassurées face à l'utilisation de l'outil informatique.

Les ateliers dédiés aux secrétaires de mairies, élus, ou acteurs du monde associatif ont également bien fonctionné. 148 personnes ont été accueillies dans ce cadre (33 ateliers).

Concernant le déploiement des Pass numériques, MOSELLE FIBRE a choisi de confier cette mission à un tiers dans le cadre d'une délégation de service public, avec les tâches suivantes : la conception des programmes de formation, la programmation des ateliers, l'organisation logistique et la réalisation effective des ateliers numériques, l'animation du réseau des prescripteurs et le suivi et la relance des bénéficiaires.

L'avis d'appel public à la concurrence relatif à la passation de ce contrat de concession a été publié le 8 juillet 2022. La date limite de remise des plis était fixée au 8 septembre 2022, mais aucun acteur de la médiation n'a déposé d'offre.

Face à ces deux constats, nous proposons de confier l'animation des ateliers de découverte du numérique à nos conseillers numériques et d'assurer la mission en régie.

Aussi, pour le 3^{ème} cycle d'ateliers qui s'étalera sur le 1^{er} semestre 2023, nos conseillers numériques animeront, en sus des ateliers « grand public » dédiés aux démarches en ligne ou à la sécurité sur Internet, des ateliers de découverte du numérique. Ils se tiendront dans les communes (ateliers de 2h) et seront ouverts à l'ensemble de la population, mais également dans les Centres Moselle Solidarités (CMS), cette fois sous forme de parcours (5 séances de 2h) et dédiés aux publics en difficulté sociale.

Au total, pour ce 3^{ème} cycle prévu début 2023, les conseillers numériques MOSELLE FIBRE animeront plus de 600 ateliers dont 400 dédiés à la découverte du numérique, dans 172 communes différentes.

Pour permettre la pérennisation et le développement accru de ces actions de médiation, nous comptons solliciter une aide financière de l'Etat pour financer nos 5 postes de conseillers numériques deux années supplémentaires, jusqu'en 2025 et pour recruter un sixième conseiller numérique. Un courrier va être envoyé à l'ANCT en ce sens.

1. BUDGET 2023

a. VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Les tableaux ci-dessous présentent les grandes masses des sections d'investissement et de fonctionnement du Budget Primitif (BP) 2023 du budget annexe en mouvements réels :

	DEPENSES	RECETTES
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	34 214,43	132 300,00
+	+	+
Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	1 846,85	
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	96 238,72	
=	=	=
Total de la section d'investissement (3)	132 300,00	132 300,00
	DEPENSES	RECETTES
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	711 243,05	285 123,64
+	+	+
Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	29 921,38	
002 Résultat de fonctionnement reporté (2)		456 040,79
=	=	=
Total de la section de fonctionnement (4)	741 164,43	741 164,43
TOTAL DU BUDGET (5)	873 464,43	873 464,43

Le projet de BP présente une situation en équilibre à hauteur de 873 464,43 €.

b. REPRISE DES RESULTATS 2021

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, le Comité Syndical peut « au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de son Compte Administratif, procéder à la reprise anticipée des résultats ». Le résultat définitif sera arrêté lors du vote du Compte Administratif.

1. Affectation du résultat – compte 002 et 1068

Je vous propose d'affecter prioritairement une fraction des 554 136,36 € de résultat de fonctionnement cumulé 2022 en excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068) pour couvrir le déficit d'investissement (96 238,72 €) et les restes à réaliser en investissement (1 846,85 €) soit 98 085,57 €.

Le reliquat de l'excédent de fonctionnement cumulé 2022 est inscrit en compte 002 résultat de fonctionnement reporté soit 456 040,79 €.

c. SECTION DE FONCTIONNEMENT :

1. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement ont vocation à retracer les dépenses courantes du budget annexe de MOSELLE FIBRE (charges de personnel, de conseils, d'administration générale...).

Le budget de fonctionnement du Budget annexe Médiation Numérique s'élève à 711 K€ pour l'exercice 2023. Les principaux postes de dépenses sont les suivants :

- **Dépenses de personnel : 265 K€** correspondant à la rémunération du chef de projet accompagnement au numérique et de 6 conseillers numériques comprenant le recrutement d'un conseiller supplémentaire en cas de validation de son financement par l'Etat.
- **Administration générale : 139,9 K€.** Ces dépenses recouvrent les fournitures administratives, les locations de véhicules, le carburant, mais également les dépenses de communication (flyers, formulaire d'inscription en ligne, ...)
- **Dépenses exceptionnelles : 302 K€.** 2 K€ sont affectés à des régularisations comptables éventuelles. 300 K€ correspondent au reversement de l'avance de subvention à l'Etat dans le cadre de l'annulation du déploiement des Pass Numériques. Une lettre va être envoyée à l'Etat pour en conserver une partie. Pour mémoire, ces 300 K€ n'ont jamais été dépensés et sont largement couverts dans l'excédent de fonctionnement de l'année antérieure.

BILAN DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice	TOTAL (=RAR+vote)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL (3)	1 160 690,00	29 921,38	109 978,62		139 900,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES (3)	222 260,00		265 000,00		265 000,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (sauf 6586) (3)	50,00		50,00		50,00
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS					
Total des dépenses de gestion courante		1 383 000,00	29 921,38	375 028,62		404 950,00
66	CHARGES FINANCIERES					
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES (3)	2 000,00		302 000,00		302 000,00
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS (3)					
022	DEPENSES IMPREVUES					
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 385 000,00	39 800,48	677 028,62		706 950,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (2)	160 000,00		0,00		0,00
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (2)	20 000		34 214,43		34 214,43
043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (2)					
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		180 000,00		34 214,43		34 214,43
TOTAL		1 565 000,00		711 243,05		741 164,43
+						
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						741 164,43

2. Recettes de fonctionnement

Recettes dans le cadre du projet de médiation numérique

- **Subvention de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) : 75 K€** pour le solde du financement des 5 postes de conseillers numériques.
- **Excédent de fonctionnement reporté : 456 K€.**
- **Versement du Budget Principal : 210 K€**, cela correspond à une fraction du retour usages aux membres pour équilibrer le budget annexe.

BILAN DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice	TOTAL (=RAR+vote)
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS (4)	1 004 345,46		75 000,00		75 000,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (4)	100 000,00		210 100,00		210 100,00
Total des recettes de gestion courante		1 104 345,46		285 100,00		285 100,00
76	PRODUITS FINANCIERS					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (4)			23,64		23,64
78	REPRISES SUR PROVISIONS (4)					
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 104 345,46		285 123,64		285 123,64
142	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (2)					
143	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (2)					
Total des recettes d'ordre de fonctionnement						
TOTAL		1 104 345,46		285 123,64		285 123,64
+						
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						456 040,79
=						
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						741 164,43

d. SECTION D'INVESTISSEMENT :

1. Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement inscrites au budget correspondent principalement aux dépenses issues du développement des usages et des expérimentations ainsi qu'aux acquisitions de matériels informatiques.

Les dépenses d'investissement de 2023 se répartissent comme suit :

- **Acquisition de matériel informatique : 13 K€.** Ces dépenses recouvrent le renouvellement de licences informatiques et l'acquisition de matériels informatiques complémentaires : 2 K€.
- **Développement de la plateforme d'inscription aux ateliers de médiation et acquisition de supports pédagogiques : 23 K€.** MOSELLE FIBRE souhaite faire évoluer la plateforme d'inscriptions aux ateliers de découverte du numérique initialement prévue pour la génération des Pass numériques.

BILAN DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice	TOTAL (=RAR+vote)
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204) (y compris programmes) (6)	165 000,00	1 846,85	21 214,43		23 061,28
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES (y compris programmes) (6)					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (y compris programmes) (6)	58 488,00		13 000,00		13 000,00
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (y compris programmes) (3)(6)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (y compris programmes) (6)					
Total des dépenses d'équipement		223 488,00	1 846,85	34 214,43		36 061,28
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (6)					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATION - BUDGETS ANNEXES - REGIES NON PERSONNALISEES - (4)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (6)					
020	DEPENSES IMPREVUES					
Total des dépenses financières						
45...1	Total des opérations pour compte de tiers (5)					
Total des dépenses réelles d'investissement		223 488,00	1 846,85	34 214,43		36 061,28
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION (2)					
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (2)					
Total des dépenses d'ordre d'investissement						
TOTAL		223 488,00	42 928,88	34 214,43		36 061,28
+						
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE						96 238,72
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						132 300,00

2. Recettes d'investissement

BILAN DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice	TOTAL (=RAR+vote)
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (sauf 138) (9)					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (9)	559,12				
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (3)(9)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (9)					
Total des recettes d'équipement						
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (sauf 1068)					
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES (6)	62 440,88		98 085,57		98 085,57
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (9)					
Total des recettes financières				98 085,57		98 085,57
45...2	Total des opérations pour compte de tiers (9)					
Total des recettes réelles d'investissement				98 085,57		98 085,57

021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (2)	160 000,00		0,00		0,00
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION (2)	20 000,00		34 214,43		34 214,43
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (2)					
Total des recettes d'ordre d'investissement		50 000,00		34 214,43		34 214,43

TOTAL					132 300,00
--------------	--	--	--	--	-------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE					
--	--	--	--	--	--

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					132 300,00
---	--	--	--	--	-------------------

Le Président tient par ailleurs à préciser qu'en vertu des dispositions prévues par l'instruction comptable M14, le budget est voté par chapitre sans vote formel sur chacun des chapitres. Telles sont les caractéristiques essentielles du projet de Budget Primitif pour l'exercice 2023, sur lequel je vous demande de bien vouloir délibérer.

LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- ARTICLE 1 : **ARRETE** le Budget annexe pour 2023 à 873 464,43 € en dépenses et en recettes réparties ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
Total de la section d'investissement	132 300,00	132 300,00
Total de la section de fonctionnement	741 164,43	741 164,43
TOTAL DU BUDGET	873 464,43	873 464,43

- ARTICLE 2 : **VOTE** les diverses inscriptions budgétaires telles qu'elles apparaissent dans les tableaux ci-avant, étant précisé que le budget est voté par chapitre sans vote formel sur chacun des chapitres
- ARTICLE 3 : **AUTORISE** le Président à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la délibération afférente.

Nombre d'élus participant au vote : 18
Adopté par : 18 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

Copie de cette délibération sera transmise au préfet de la Moselle.

Fait et délibéré ce jour à Metz

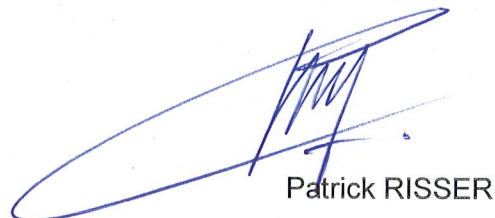
Pour extrait conforme,

Le 1^{er} Vice-Président



Pierre TACCONI

Le Secrétaire



Patrick RISSER